



# Ligne directrice du cours menant à la qualification additionnelle Langues autochtones : Oneida (Onyota'a:kaKalihun^nitsla'), au cycle supérieur

Annexe A – Règlement sur les qualifications requises pour enseigner

Février 2024



This document is available in English under the title  
*Senior Division Native Languages: Oneida (Onyota'a:kaKalihun^nitsla')*.

Dans le Règlement de l'Ontario 176/10 : Qualifications requises pour enseigner, le titre de la QA est *Langues autochtones*. Toutefois, dans le présent document, le cours est intitulé *Enseignement de l'Oneida, au cycle supérieur*.

# Table des matières

Préface	1
Introduction	2
<b>Section A : Fondements des cours menant à une QA</b>	<b>3</b>
Perfectionnement professionnel en Ontario	3
Contexte d'apprentissage de l'Ontario	5
Agrément : programme de qualification additionnelle	7
<b>Section B : Conception des cours menant à une QA</b>	<b>8</b>
Annexe A : Qualifications de base additionnelles en une partie	8
Exigences liées aux cours menant à une QA	8
Ressources	16



## Préface

L'élaboration des lignes directrices de cours menant à une qualification additionnelle (QA) est basée sur les consultations approfondies et sur la rétroaction recueillie auprès des rédactrices et rédacteurs de cours, des conceptrices et concepteurs de cours, ainsi que des membres de la profession enseignante.

Les fournisseurs de cours ainsi que les instructrices et instructeurs peuvent utiliser les lignes directrices comme cadres d'élaboration de leurs cours.

Les lignes directrices sont divisées en deux sections :

### **Section A : Fondements des cours menant à une QA**

Cette section expose les éléments fondamentaux du contenu du cours. Le système d'éducation de l'Ontario tient compte de ces éléments pour favoriser le bien-être du pédagogue et de l'apprenant; ils sont essentiels à la création d'un milieu d'apprentissage sûr, accueillant et inclusif pour tous les apprenants et les pédagogues.

### **Section B : Conception des cours menant à une QA**

Cette section examine les concepts de base et éléments connexes qui forment les conditions d'agrément pour tous les cours menant à une QA. Elle expose également les éléments particuliers du contenu qui permettent aux pédagogues d'approfondir leurs connaissances et leurs compétences relatives au cours.

Dans le présent document, le terme «candidat» fait référence aux pédagogues qui suivent le cours et le terme «apprenant» fait référence aux élèves.

## Introduction

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'«Ordre») est l'organisme d'autoréglementation de la profession enseignante en Ontario et est responsable de ce qui suit :

- établir et faire respecter les normes professionnelles et déontologiques applicables à ses membres;
- prévoir la formation continue de ses membres;
- agréer les cours menant à une QA.

L'Ordre appuie l'excellence en enseignement en préparant les pédagogues à travailler dans des contextes pédagogiques et des milieux géographiques divers :

- écoles publiques de langue française
- écoles privées
- écoles publiques de langue anglaise
- écoles indépendantes
- écoles catholiques de langue française
- milieux urbains
- écoles catholiques de langue anglaise
- milieux ruraux
- écoles des Premières Nations
- régions éloignées.
- écoles provinciales

La présente ligne directrice se veut un cadre d'élaboration des cours menant à une QA et vise à ce qu'ils répondent aux conditions d'agrément établies dans le règlement.

## Section A : Fondements des cours menant à une QA

Placer les intérêts et le bien-être de chaque apprenant au premier plan est au cœur de l'enseignement en Ontario.

### Perfectionnement professionnel en Ontario

Le perfectionnement professionnel fait partie intégrante de la profession enseignante. Les pédagogues participent à des activités de perfectionnement professionnel dans l'objectif d'améliorer le rendement des apprenants de la province.

Les pédagogues suivent un programme de formation initiale à l'enseignement de quatre sessions afin d'obtenir les qualifications requises pour enseigner en Ontario. Tout au long de leur carrière, ils continuent de participer à des activités de perfectionnement professionnel adoptant diverses formes, dont des séances offertes par le ministère de l'Éducation, par les conseils scolaires ou par des partenaires communautaires; des lectures professionnelles; et des cours menant à une QA.

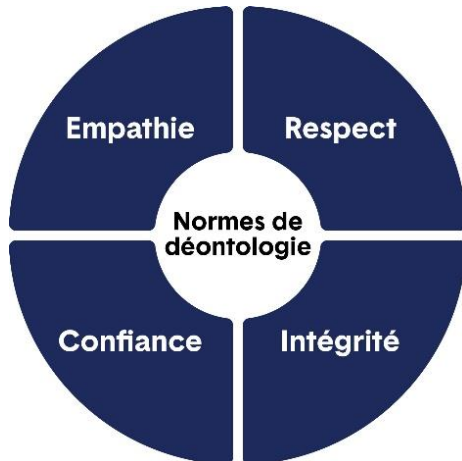
Les cours menant à une QA sont conçus par des pédagogues et ont pour objectif de guider et d'améliorer l'exercice professionnel. Ces cours permettent aux pédagogues d'approfondir leurs connaissances et compétences en matière de conception et de mise en œuvre de programmes spécifiques. Ils soutiennent également l'exercice professionnel en préparant les pédagogues à des rôles précis au sein de la communauté éducative.

Le cours menant à la QA *Enseignement de l'Oneida, au cycle supérieur* reflète **les théories et processus d'apprentissage des adultes** qui favorisent la réflexion critique, le dialogue et le questionnement. Les instructeurs offrent aux candidats des expériences d'apprentissage professionnel liées à l'enseignement, à l'apprentissage et à l'évaluation des apprenants.

## Cadre de formation de la profession enseignante

Le *Cadre de formation de la profession enseignante* décrit les occasions et processus qui appuient le perfectionnement professionnel continu des pédagogues. Les cours menant à une QA permettent aux pédagogues de mettre à profit et de faire progresser leurs connaissances, leurs compétences, leurs pratiques et leurs valeurs.

## Normes de déontologie de la profession enseignante



## Normes d'exercice de la profession enseignante



Vous pouvez consulter ces ressources fondées sur les normes sur le [site web de l'Ordre](#).

## **Contexte d'apprentissage de l'Ontario**

Les pédagogues de l'Ontario reconnaissent que l'apprentissage est influencé par les forces, les besoins, les champs d'intérêt, le vécu et les identités de l'apprenant. L'éducation en Ontario est complexe et dynamique. Les écoles de l'Ontario sont des communautés d'apprentissage qui reflètent la diversité de la province. Le *Code des droits de la personne* de l'Ontario et la *Loi sur l'éducation* servent de fondement à une éducation équitable, inclusive et accessible.

La profession enseignante en Ontario continue d'évoluer en réponse à la diversité actuelle et changeante des apprenantes et apprenants. Ainsi, les pédagogues sont appelés à suivre des principes fondamentaux qui orientent leurs pratiques pédagogiques. Grâce au perfectionnement professionnel continu, ils approfondissent leur compréhension des principes énoncés ci-dessous. Ce faisant, ils enrichissent leurs pratiques professionnelles pour appuyer l'apprentissage et pour favoriser le bien-être de chaque apprenant.

### **Fondement antioppression**

Un fondement antioppression est une approche qui vise à garantir que l'équité et les droits de la personne fassent partie intégrante de tous les cours et programmes menant à une QA offerts aux pédagogues de l'Ontario. Il reconnaît que les manifestations systémiques du pouvoir et des privilèges ont conduit à de multiples formes d'oppression, d'injustice, d'iniquité et d'inégalité. Les activités de perfectionnement professionnel des enseignants doivent reconnaître et aborder les contextes historiques qui ont contribué aux diverses formes d'oppression. Un fondement antioppression reconnaît que des préjugés et des suppositions liés au pouvoir et aux privilèges influencent l'apprentissage des pédagogues et des apprenants, et ont une incidence sur leur bien-être. Les pédagogues ont la responsabilité éthique et professionnelle commune de cerner et de remettre en question les obstacles individuels et systémiques afin d'appuyer l'apprentissage, et de favoriser le bien-être et l'inclusion de chaque apprenant.

### **Histoires, cultures, perspectives et systèmes de connaissances autochtones en éducation**

Les pédagogues de l'Ontario ont la responsabilité de s'appuyer sur le rapport *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action* et d'aligner leur pratique professionnelle sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Ils s'engagent dans une action réconciliatrice authentique en explorant et en intégrant les histoires, les perspectives et les systèmes de connaissances des Premières Nations, des Métis et des Inuit dans l'enseignement et l'apprentissage. En tant que partenaires de traité, les pédagogues reconnaissent que la conversation et la collaboration avec les communautés autochtones les guideront sur la voie de la réconciliation.

## Politique d'aménagement linguistique

L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* garantit aux membres de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident le droit à une instruction dans leur langue maternelle.

En Ontario, la Politique d'aménagement linguistique (PAL) définit le mandat unique des écoles de langue française. Les pédagogues agissent à titre d'ambassadeurs et promeuvent la langue française et la culture francophone auprès des apprenantes et apprenants. Ils approfondissent leur compréhension de l'identité linguistique et culturelle des apprenants francophones. Ils développent ensemble un sentiment d'appartenance à la francophonie en Ontario, au Canada et dans le reste du monde.

## Apprentissage pour tous

Les pédagogues croient que chaque élève peut apprendre. Ils fournissent des programmes et des services qui répondent aux forces et aux besoins uniques de chaque apprenant. Des pratiques d'enseignement et d'apprentissage fondées sur des données probantes et centrées sur l'apprenant offrent des occasions équitables pour tous. Des milieux d'apprentissage inclusifs respectent les identités de chaque apprenant et favorisent son développement cognitif, social, affectif et physique.

## Accessibilité pour tous

L'accessibilité pour tous est guidée par le *Code des droits de la personne* de l'Ontario et la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. L'accessibilité, l'inclusion, l'équité et la diversité sont fondamentales pour la pratique quotidienne de l'enseignement et de l'apprentissage. Les pédagogues défendent le droit de chaque apprenant d'accéder aux services et ressources du système d'éducation et d'en bénéficier, car ils comprennent les besoins uniques liés aux contextes géographiques et socioéconomiques. Ils créent des occasions pour chaque apprenant de mettre en valeur ses capacités et de participer pleinement à son apprentissage. La mise en œuvre de stratégies d'adaptation, comme la technologie d'assistance, de contenus accessibles et d'une conception inclusive pour l'enseignement et l'apprentissage permet de respecter les forces et les besoins de chaque apprenant.

## Éducation de l'enfance en difficulté

Chaque apprenant a son propre profil distinct. En vertu de la *Loi sur l'éducation*, un comité d'identification, de placement et de révision (CIPR) peut déterminer qu'un apprenant est atteint d'une anomalie de comportement ou de communication, d'ordre intellectuel ou physique, ou d'anomalies multiples. Selon le Règlement de l'Ontario 181/98 : Identification et placement des élèves en difficulté, une équipe interdisciplinaire doit élaborer un plan d'enseignement individualisé (PEI) qui tient compte des forces, des besoins et des capacités de l'apprenant. Les pédagogues étant responsables de l'enseignement et de l'évaluation de tous les apprenants, ils fournissent les adaptations, les modifications ou le programme alternatif décrits dans le PEI.



## Agrément : programme de qualification additionnelle

Conditions d'agrément des cours menant à une QA énoncées à l'article 24 du Règlement de l'Ontario 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

*Un programme de qualification additionnelle peut être agréé en application du présent règlement si les conditions suivantes sont réunies :*

1. Le contenu du programme et le rendement attendu des personnes qui y sont inscrites correspondent aux habilités et aux connaissances énoncées dans les *Normes d'exercice de la profession enseignante* et les *Normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre* ainsi que dans les lignes directrices formulées par l'Ordre.
2. Le programme satisfait aux exigences du règlement sur les qualifications requises pour enseigner applicables à l'inscription d'une qualification additionnelle sur le certificat de qualification et d'inscription général de la personne qui réussit le programme.
3. Le programme est actuel, fait référence au programme d'études de l'Ontario et à la législation et aux politiques gouvernementales pertinentes et offre de vastes connaissances dans ses différents domaines d'étude.
4. Le contenu des cours du programme laisse suffisamment place à la mise en pratique de la théorie.
5. L'organisation et la structure du programme conviennent au contenu des cours.
  - 5.1 Le programme compte au moins 125 heures de travail jugées acceptables par le registraire.
6. Les objectifs du programme sont clairement définis et il existe un mécanisme officiel d'examen ou d'évaluation du degré de réussite du programme.
7. La majorité des éducateurs qui enseignent le programme ont une expérience pertinente en enseignement en Ontario.
8. Le fournisseur s'est doté de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés au programme.
9. Le fournisseur s'est engagé à améliorer sans cesse le programme et à en assurer la qualité et, s'il s'agit d'un programme existant, il a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.  
Règl. de l'Ont. 347/02, art. 24; 2009, chap. 33, annexe 13, par. 3 (2); Règl. de l'Ont. 182/10, art. 8.

## **Section B : Conception des cours menant à une QA**

Le Règlement de l'Ontario 176/10 sur les qualifications requises pour enseigner précise les qualifications additionnelles que les pédagogues peuvent détenir. En outre, ce règlement comprend les cours menant à une QA; à la qualification de perfectionnement des directrices et directeurs d'école; aux qualifications de directrice ou de directeur d'école; aux qualifications pour enseigner aux cycles primaire, moyen, intermédiaire et supérieur; à la qualification de perfectionnement des agentes et agents de supervision et à la qualification d'agente ou d'agent de supervision. Un cours menant à une QA doit comporter au moins 125 heures, comme approuvé par le registraire de l'Ordre. Après qu'un membre de l'Ordre réussit un cours menant à une QA, le nom de la QA est inscrit sur son certificat de qualification et d'inscription.

### **Annexe A : Qualifications de base additionnelles en une partie**

Ce cours de l'annexe A permet aux pédagogues d'acquérir des connaissances et des compétences dans l'élaboration et la mise en œuvre de concepts propres à l'enseignement de l'Oneida au cycle supérieur.

### **Exigences liées aux cours menant à une QA**

Le cours menant à la QA *Enseignement de l'Oneida, au cycle supérieur* permet aux candidates et candidats de faire progresser leurs pratiques professionnelles au moyen d'un apprentissage ciblé dans les domaines suivants :

- la connaissance du curriculum;
- les stratégies pédagogiques;
- le milieu d'apprentissage.

Le présent cours menant à une QA est conçu et offert en employant des pratiques d'enseignement aux adultes.

Dans le contexte du cycle supérieur, le présent cours menant à une QA permettra d'améliorer la pratique pédagogique liée à l'enseignement de l'Oneida pour appuyer l'apprenant adolescent.

L'objectif du présent cours menant à une QA est d'améliorer la pratique pédagogique liée à l'enseignement d'oneida, entre autres :

- l'enseignement de la langue oneida dans une perspective de revitalisation;
- les théories de l'enseignement des langues autochtones;
- les connaissances traditionnelles et culturelles qui guident la planification, le développement, l'appréciation et l'évaluation de la langue oneida;
- le leadership et la collaboration avec les communautés.

**Enseignement de l'Oneida, au cycle supérieur** permet aux candidats de développer et d'appliquer leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences particulières par rapport aux éléments requis suivants :

### **Fondement antioppression**

- théories et pédagogies se rapportant aux multiples formes d'oppression appliquées à la conception, à l'évaluation et à la mise en œuvre de programmes et de pratiques
- aborder les préjugés, la discrimination et les barrières individuels et systémiques ainsi que les manifestations de pouvoir et privilège
- aborder la représentation disproportionnée des apprenants issus de groupes en quête d'équité dans les programmes spécialisés
- structures, politiques, programmes et ressources permettant de déterminer les préjugés, les hypothèses, les croyances et les barrières à l'acquisition de l'oneida
- défis liés à la transmission intergénérationnelle des langues autochtones
- progression des efforts de revitalisation par la langue, la culture et les valeurs.

### **Normes d'exercice de la profession enseignante et Normes de déontologie de la profession enseignante**

- importance des normes d'exercice et de déontologie comme fondements théoriques dans *l'Enseignement de l'oneida*
- identité professionnelle, connaissances, leadership, défense des intérêts et pratiques collectives éthiques pour guider la planification de programmes
- bien-être éducatif au centre de l'apprentissage de la langue oneida.

### **Histoires, perspectives et systèmes de connaissances des Premières Nations, des Métis et des Inuit**

- inclusion respectueuse des histoires, des perspectives et des systèmes de connaissance des Premières Nations, des Métis et des Inuit dans les processus d'enseignement et d'apprentissage
- connaissances du rapport *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action* et sensibilisation à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
- compréhension des effets intergénérationnels des pensionnats sur le peuple oneida et la perte quasi totale de la langue et de la culture
- influence de la langue oneida sur l'identité et la pensée (p. ex., impact de la migration forcée sur l'étymologie et l'utilisation des mots).

### **Politique d'aménagement linguistique (PAL)**

- mandat des écoles de langue française de l'Ontario et les politiques connexes à *l'Enseignement de l'oneida*
- processus et pratiques liés à l'enseignement et l'apprentissage en milieu minoritaire afin de développer l'identité francophone de l'apprenant
- environnement d'apprentissage de langue française respectueux de la diversité linguistique et culturelle des apprenants pour favoriser leur responsabilisation.

## Curriculum de l'Ontario ainsi que les politiques, cadres, lignes directrices, stratégies et ressources actuels qui y sont liés du ministère de l'Éducation

- intégration des deux attentes génériques du curriculum et des référents culturels dans les pratiques d'enseignement et d'évaluation liés à l'*Enseignement de l'oneida*
- curriculum, politiques, cadres de travail, stratégies et ressources de l'Ontario qui se rapportent à l'*Enseignement de l'oneida*
- politiques, processus et pratiques pour promouvoir l'ouverture à l'innovation, à des approches pédagogiques culturellement inclusives et à la démocratisation du savoir
- cadres liés à la sécurité qui intègrent la vision du monde, les valeurs et les croyances des Oneidas et qui favorisent :
  - l'inclusion éthique des connaissances cérémonielles et sacrées
  - les protocoles et les processus d'exploration éthiques du savoir autochtone
- contraste entre les attentes de la langue et de la culture oneidas et celles présentées dans le curriculum de l'Ontario (p. ex., attentes culturelles liées à la spiritualité).

## Législation et règlements de l'Ontario actuels

- législation (p. ex., *Code des droits de la personne* de l'Ontario, *Loi de 2017 contre le racisme*, L.O. 2017, chap.15, et *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*) et politiques pertinentes à l'échelle municipale, provinciale, fédérale et internationale qui appuient les droits de la personne, l'accessibilité et la protection de la vie privée pour tous
- obligations légales et responsabilités éthiques des candidats conformément à la législation et aux pratiques provinciales en vigueur
- normes sur la santé de sécurité sur le lieu de travail liées à la cuisine, au traitement des médicaments naturels et à d'autres pratiques culturelles
- exploration et compréhension de la législation qui a contribué à la quasi-extinction de la langue et de la culture oneidas
- impacts de la *Loi sur les Indiens* et répercussions du système des réserves.

## Apprentissage pour tous

- planification de processus et de programmes pour fournir des occasions équitables à chaque apprenant de s'engager dans l'acquisition de la langue oneida
- stratégies qui répondent aux forces, aux identités, aux besoins et aux intérêts de chaque apprenant (p. ex., différenciation pédagogique, conception universelle de l'apprentissage et apprentissage par l'expérience)
- pratiques pour comprendre les curiosités et les expériences de l'apprenant afin de l'engager à atteindre ses objectifs d'apprentissage.

## Accessibilité pour tous

- responsabilités éthiques liées au *Code des droits de la personne* de l'Ontario et à la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*
- défense de la nécessité de ressources et de services qui répondent aux besoins cognitifs, sociaux, affectifs, physiques et contextuels de chaque apprenant
- stratégies d'adaptation, de soutiens et de technologies d'assistance qui appuient l'apprentissage et favorisent l'inclusion
- stratégies pour aborder le capacitisme qui existe dans les processus et les pratiques
- conception inclusive qui incorpore une compréhension transdisciplinaire lors de l'intégration des systèmes de connaissance autochtones (p. ex., lien avec le wampum, perlage, peinture, purification, cérémonie, vannerie, cuir et travail sur les feuilles de maïs).

## Éducation de l'enfance en difficulté

- responsabilités éthiques liées au plan d'enseignement individualisé (PEI), au plan de sécurité et au plan de transition de l'apprenant
- programmes, stratégies et services qui appuient l'apprenant ayant une identification dans la réalisation des objectifs individuels décrits dans ses plans
- équipes interdisciplinaires pour appuyer l'apprentissage, la défense des intérêts et les transitions.

## Recherches en éducation

- recherches et littératures courantes liées aux pratiques professionnelles, aux politiques et aux pédagogies qui se rapportent à *l'Enseignement de l'oneida*
- recherches qui reflètent la nature diversifiée et changeante de la société et leurs incidences sur l'apprentissage et le bien-être
- fondement théorique pour concevoir, évaluer et mettre en œuvre des programmes et des pratiques en appui à l'apprentissage
- importance de l'apprentissage par le jeu, par l'expérience et en nature pour l'enseignement de la langue et de la culture oneidas
- façons dont la recherche sur la langue et la culture oneidas peuvent être appliquées à la vie moderne dans différents domaines d'étude (p. ex., travail social, santé et services sociaux)
- reconnaissance de la tradition orale dans la communication des connaissances (p. ex., les Aînés et les Gardiennes et Gardiens du savoir transmettent leur sagesse par des histoires que les auditeurs interprètent en fonction de leur vécu).

## Mise en application des théories d'apprentissage et d'enseignement

- théories et pratiques liées à la pédagogie et l'andragogie à l'appui de l'apprentissage dans un milieu inclusif
- cadres de travail théoriques et principes fondamentaux qui sous-tendent *l'Enseignement de l'oneida*
- théories sur le développement et le façonnement de l'identité afin d'appuyer le bien-être, l'efficacité et la responsabilisation de l'apprenant

- théories d'apprentissage pour développer le profil et les identités de l'apprenant
- intégration de la langue et de la culture oneidas dans les théories d'apprentissage de domaines tels que le travail social, la santé et l'élaboration de politiques
- connaissance des écoles communautaires, des centres d'apprentissage et de leur évolution (p. ex., centre d'apprentissage Tsi' niyukwaliho :t^).

### Soutiens pour l'apprenant

- politiques, processus et pratiques pour favoriser le développement cognitif, social, affectif, physique et spirituel de l'apprenant
- programmes qui tiennent compte des expériences, des identités, des besoins et du bien-être de l'apprenant
- pratiques qui répondent aux compétences linguistiques de l'apprenant
- pédagogies critiques et pratiques qui appuient le bien-être et l'efficacité de l'apprenant
- pratiques tenant compte des traumatismes pour cerner, comprendre et répondre aux impacts de la colonisation (p. ex., traumatismes intergénérationnels liés aux pensionnats et aux enjeux actuels tels que les disparitions et meurtres de femmes autochtones et les problèmes liés à la protection de l'enfant)
- services et programmes communautaires visant à favoriser l'antioppression et les techniques de guérison.

### Pédagogie et évaluation

- pratiques pédagogiques pour favoriser le développement des compétences linguistiques en français (p. ex., communication orale, interprétation de l'information, expression des idées et interaction avec les autres) ainsi que le développement du bilinguisme additif de l'apprenant
- conception et mise en œuvre de programmes qui s'alignent avec les principes et les processus énoncés dans le curriculum et les politiques de l'Ontario
- processus et pratiques adaptés et axés sur la culture pour offrir des occasions d'apprentissage qui respectent les styles d'apprentissage, les voix et les perspectives de chaque apprenant
- pratiques d'évaluation pour :
  - fournir de la rétroaction aux apprenants et adapter son enseignement (évaluation *au service* de l'apprentissage)
  - renforcer la capacité des apprenants à devenir des apprenants autonomes (évaluation *en tant qu'*apprentissage)
  - porter un jugement professionnel éclairé sur la qualité de l'apprentissage (évaluation *de* l'apprentissage)
- stratégies pour souligner l'importance de l'apprentissage par l'enquête et compétences transférables
- approche transdisciplinaire de l'enseignement de la langue et de la littérature (p. ex., apprentissage de la langue en participant à des activités quotidiennes)
- inclusion des domaines spirituels de la langue et de la culture oneidas dans les approches transdisciplinaires

- reconnaissance de l'apprenant dans sa globalité, y compris la communauté, la nation et l'environnement, comme fondement des pratiques d'évaluation
- stratégies pour l'autoévaluation et l'autorégulation de l'apprentissage de la langue par les apprenants.

### **Planification des itinéraires d'études et des transitions**

- processus et pratiques qui appuient toutes transitions
- conception du curriculum basée sur les objectifs d'apprentissage et de carrière des apprenants
- programmes et occasions d'apprentissage pour tous les itinéraires d'études
- pratiques pour développer les compétences transférables afin de soutenir l'apprentissage toute la vie
- planification de programmes liés aux trois domaines d'apprentissage : développement de l'apprenant, développement interpersonnel et développement de carrière
- connaissance des groupes de la communauté linguistique oneida tels que le Twatati, le centre d'apprentissage Tsi ni:yukwaliho:t^ et les autres communautés de langue oneida (p. ex., État de New York et Wisconsin).

### **Milieu d'apprentissage sécuritaire, équitable et inclusif**

- politiques et processus pour créer et soutenir des milieux d'apprentissage inclusifs qui respectent la diversité, qui font la promotion de l'équité et qui encouragent la pensée critique (p. ex., emploi d'un langage inclusif et ressources dans différents formats)
- milieux d'apprentissage inclusifs qui facilitent l'apprentissage et favorisent la responsabilisation et les perspectives de l'apprenant
- pratiques pour favoriser des milieux d'apprentissage sains et sécuritaires pour les apprenants, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, les Aînés, et les Gardiennes et Gardiens du savoir
- élaboration de ressources et de partenariats communautaires pour favoriser des milieux d'apprentissage équitables et inclusifs.

### **Enseignement et apprentissage basés sur les principes de l'apprentissage électronique**

- intégration des technologies de l'information et de la communication pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage
- ressources technologiques et de communication pour approfondir les connaissances professionnelles à l'appui de l'apprentissage et de la responsabilisation
- utilisation éthique de la technologie pour protéger la sécurité, la vie privée et le bien-être de l'apprenant
- accès aux outils et aux ressources numériques, ainsi qu'aux soutiens d'accompagnement
- accessibilité à l'apprentissage numérique pour appuyer l'apprentissage linguistique pour tous.

## Pratiques pédagogiques adaptées et axées sur la culture

- approche culturelle de l'enseignement pour engager l'apprenant à contribuer à la vitalité des écoles de langue française et de la communauté francophone à l'échelle locale, provinciale et internationale
- pratiques pédagogiques adaptées et axées sur la culture qui reflètent une compréhension des diverses identités de chaque apprenant
- ressources et cadres pédagogiques culturellement inclusifs qui appuient l'apprentissage pour favoriser l'engagement et le bien-être de l'apprenant (p. ex., roue de médecine)
- sensibilisation à l'appropriation culturelle et l'appréciation culturelle
- identités linguistiques et culturelles des apprenants
- position des apprenants au sein du savoir communautaire
- compétence culturelle pour comprendre et reconnaître la culture et la langue intrinsèques du peuple haudenosaunee (p. ex., les totems sont un symbole important pour les peuples autochtones de la côte ouest mais ne font pas partie de la culture des Haudenosaunees)
- traditions et pratiques culturelles (p. ex., prioriser le gibier local, la cueillette d'aliments sauvages et le jardinage domestique comme sources principales d'aliments sains) par l'acquisition et l'application authentique de la langue
- réappropriation des histoires culturelles, les connaissances historiques et la langue oneida en tant que sources d'aide dans les domaines de la santé mentale, de la santé physique et du bien-être spirituel et social.

## Justice sociale et citoyenneté démocratique

- politiques liées à la citoyenneté démocratique à l'échelle locale, nationale et mondiale
- processus et pratiques qui encouragent la voix et les choix de l'apprenant, respectent la diversité et favorisent la justice sociale
- stratégies pour l'établissement d'un consensus, de la démocratie participative et de l'autonomisation à l'échelle de l'école et de la communauté
- milieux qui favorisent la libre expression et l'analyse de voix et de perspectives multiples
- connaissance des cercles de justice, de la réconciliation et des conceptions culturelles traditionnelles de la justice
- liens entre les systèmes institutionnels du Canada et le racisme systémique (p. ex., la surreprésentation des autochtones parmi les personnes incarcérées)
- importance des enseignements sur les relations dans la langue et la culture oneidas
- langue oneida comme outil de promotion du bien-être familial par le développement d'une identité positive et du bien-être éducatif.



## **Durabilité environnementale**

- responsabilités partagées et partenariats qui favorisent la justice écologique
- intégration des politiques, des pédagogies et des pratiques liées à la durabilité environnementale
- processus qui engagent les apprenants en tant que citoyens actifs et tournés vers le monde dans le soutien de la durabilité environnementale et économique
- ressources liées à l'éducation environnementale et à la gestion de l'environnement
- reconnaissance du premier traité qui énonce les responsabilités de tous les êtres humains à l'égard de l'environnement naturel
- connaissance du pouvoir des intentions par le discours de l'Action de grâce (Kanuhelatuksla), la médecine et les cérémonies.

## **Responsabilité partagée pour l'apprentissage**

- processus et pratiques pour favoriser la communication et la collaboration avec les apprenants, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, les Aînés, les Gardiennes et Gardiens du savoir, les agences et la communauté scolaire à l'appui de l'apprentissage dans les classes de langue oneida
- partenariats avec les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, les Aînés, et les Gardiennes et Gardiens du savoir qui valorisent la prise de décision partagée, la confidentialité, la défense des intérêts et le leadership
- engagement avec des partenaires de la communauté pour intégrer des expériences en plein air qui favorisent les compétences de vie
- pratiques de durabilité qui permettent aux apprenants de se reconnecter à la terre pour le bien-être spirituel
- relations qui favorisent la compréhension de l'apprentissage à partir de la nature (p. ex., impact des êtres célestes – soleil, lune, étoiles – sur les cycles de vie et les activités quotidiennes).

## **Communautés d'apprentissage professionnel**

- communautés d'apprentissage professionnel qui favorisent la pédagogie critique et l'efficacité collective
- recherche et leadership pour faire évoluer sa pratique professionnelle par l'enquête collaborative, le dialogue et l'innovation continus
- stratégies de collaboration avec le personnel de l'école pour comprendre et intégrer la langue et la culture oneidas dans toute l'école
- possibilités d'apprentissage autonome pour revitaliser la langue et la culture oneidas au moyen d'activités pratiques (p. ex., développement de compétences d'autosuffisance, y compris la chasse et la pêche, le tannage, la plantation, la conservation des aliments et les repas traditionnels sains)
- constitution de réseaux stratégiques avec des personnes qui parlent couramment la langue et des gardiennes et gardiens du savoir

- examen et questionnement de l'élaboration du curriculum pour veiller à son actualité et sa pertinence
- stratégies visant à réintroduire des activités culturelles (p. ex., utilisations traditionnelles du maïs comme le travail des balles, les tapis, les poupées et comme source de nourriture).

## **Ressources**

Les ressources visant à appuyer l'élaboration du cours menant à la QA *Enseignement de l'Oneida, au cycle supérieur* sont accessibles sur le site web de [l'Ordre](#) et le site web du [ministère de l'Éducation de l'Ontario](#).

Pour en savoir davantage :  
Ordre des enseignantes et  
des enseignants de l'Ontario  
101, rue Bloor Ouest  
Toronto ON M5S 0A1

Téléphone : 437.880.3000  
Sans frais (Canada et États-Unis) :  
1.833.966.5588  
Courriel : [info@oeeo.ca](mailto:info@oeeo.ca)  
[oeeo.ca](http://oeeo.ca)



**Ordre des enseignantes  
et des enseignants  
de l'Ontario**

L'organisme de réglementation  
de l'enseignement en Ontario



[oct-oeeo.ca/fbfr](https://www.facebook.com/oct-oeeo.ca/fbfr)



[oct-oeeo.ca/ytfr](https://www.youtube.com/channel/UCt-0eeo-ca-1lfr)



[oct-oeeo.ca/twfr](https://twitter.com/oct-oeeo-ca-1lfr)



[oct-oeeo.ca/lifr](https://www.linkedin.com/company/oct-oeeo-ca-1lfr)